

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de mars 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 18-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant toutefois le point suivant :

- 9.1-a) Pétition de contribuables appuyant la résolution N° 17-11-25, demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET) de prolonger la zone de limite de vitesse de 50 km/heure sur la route 138 « ouest ».

Rés # 18-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 18-03-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1805779 à C1805846)	111 652,59 \$
- Salaires, rémunérations des élus	27 423,73 \$
- Déplacements	82,00 \$
TOTAL	139 158,32 \$

**Rés # 18-03-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 221, ADOPTANT UN NOUVEAU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 221, concernant l'adoption d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

**Rés # 18-03-05 ABROGER LA RÉOLUTION N° 18-02-06 – ENVOI DES
COMPTES DE TAXES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 18-02-06, autorisant une extension pour l'expédition des comptes de taxes de l'année fiscale 2018. La date du premier paiement demeurera donc le 31 mars 2018.

Rés # 18-03-06 APPROPRIATION D'UN SURPLUS DE 190 000 \$ AU BUDGET 2018

ATTENDU QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018, en date du 20 décembre 2017, une somme de 190 000 \$ a été incluse comme affectation afin de respecter l'équilibre budgétaire ;

ATTENDU QU' une somme de 170 681 \$, reçue comme redevance de la MRC de Charlevoix-Est, avait été affectée à la gestion des matières résiduelles ;

POUR
CES MOTIFS, Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de désaffecter cette somme et de la transférer à l'excédent de fonctionnement non affecté afin d'être utilisée pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'année fiscale 2018.

Rés # 18-03-07 FORMATION D'UN ÉLU

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Dany Tremblay à suivre la formation "*agir en tant qu'élu pour le développement de sa communauté*", offerte par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu à la Ville de Baie-Saint-Paul, samedi le 17 mars 2018, de même que la formation en ligne sur l'éthique et la déontologie. Ces formations étant obligatoires en vertu du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 18-03-08 FORMATION « AUTO-SAUVETAGE »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser MM. Dave Harvey et Mike Kowalew, pompiers, à suivre la formation « auto-sauvetage », donnée par la Ville de La Malbaie.

Que les frais d'inscription, au coût de 571,20 \$ et les frais de déplacement, seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 18-03-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 225 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 143, RELATIF AUX FRAIS EXIGIBLES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 225, modifiant le règlement N° 143, relatif aux frais exigibles pour le service des travaux publics.

Rés # 18-03-10 ACHAT REGROUPÉ POUR L'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 106 compteurs d'eau auprès de la compagnie *Les Compteurs LECOMTE ltée*, conjointement avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, réparti ainsi :

Saint-Siméon	Baie-Sainte-Catherine	Total
Résidences : 23	Résidences : 12	Résidences : 35
Commerces : 53	Commerces : 18	Commerces : 71
Total : 76	Total : 30	Total : 106

selon les tarifs unitaires ci-après :

- Compteur résidentiel « LP de 5/8 " X 3/4 " » : 100 \$
- Compteur commercial M35 de 3/4", Direct (L 7.5) M3 : 145 \$
- Compteur commercial M55 de 1", Direct M3 : 239 \$
- Compteur commercial M120 de 1.5", Direct M3 : 609 \$

Ces tarifs comprennent les frais de transport et exclut les taxes.

Advenant le cas où le nombre de compteurs d'eau change, les prix seront ceux mentionnés au tarif unitaire mentionné ci-dessus.

Rés # 18-03-11 DEMANDE DE PRIX POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix relativement à l'installation de compteur d'eau auprès des entreprises suivantes :

- Plomberie Ferray inc.
- 9360-5657 Québec inc.
- Plomberie et chauffage CTL.

Rés # 18-03-12 MANDAT DE 4 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 2 mars 2020, les mandats de mesdames Diane Dufour, Thérèse Savard-Dufour, ainsi que messieurs Serge Bouchard et Vincent Dufour, comme membres de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU), selon les mêmes conditions que celles édictées à la résolution numéro « 05-03-11 » et le règlement numéro 17.

Rés # 18-03-13 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 223

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 223, avec une modification, suite au commentaire de la MRC de Charlevoix-Est, amendant les règlements de zonage N° 196, celui relatif à l'émission des permis et certificats N° 195 et celui de construction N° 198, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant les usages « commerces récréo-touristiques et plein-air intensif » dans la zone MR-28;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans la zone AF-8;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 156.1 « logement accessoire »;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant le point « 10 – logement accessoire » à l'article 4.4;
- modifiant le règlement de construction N° 198, en ajoutant le point « 9.4 – disposition relative à l'implantation d'un bâtiment existant en date du 28 mars 1991 »;
- modifiant le règlement N° 195, relatif à l'émission des permis et certificats, en modifiant l'article 3.8-3°, relatif aux « autres coûts »;
- modifiant l'article 10.9-2° « hauteur des clôtures, murs et haies dans la marge avant », du règlement de zonage N° 196;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 59.1 « conteneur »;
- modifiant l'article 7.2 « forme de construction interdite », du règlement de zonage N° 196 de la municipalité de Saint-Siméon.

Rés # 18-03-14 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU « FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Guérin à présenter un projet dans le cadre du « Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) » pour la construction d'un poste d'accueil, des sentiers de vélos de montagne, de raquettes et une piste de ski de fond, à partir de la Halte routière des Bouleaux.

La municipalité s'engage à assumer les coûts non subventionnés. Monsieur Martin Guérin est autorisé à signer la demande d'aide financière.

Rés # 18-03-15 PRÉSENTATION D'UN PROJET À TOURISME CHARLEVOIX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EDTE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Guérin à présenter un projet à Tourisme Charlevoix, dans le cadre du programme « Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTE) » en vue d'obtenir une aide financière pour la tenue de l'évènement « Salon du plein air, de la chasse et de la pêche 2018 ».

La municipalité s'engage à assumer les coûts non subventionnés. Monsieur Martin Guérin est autorisé à signer la demande d'aide financière.

Rés # 18-03-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Alexandre Martel à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "*Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la Fête nationale du Québec*", qui se tiendra le samedi 23 juin prochain.

c.c. SNQ de La Capitale.

Note SEMAINE DE RELÂCHE

Monsieur le maire fait l'énoncée des activités qui se déroulent pendant la semaine de relâche, soit du 2 au 10 mars 2018 inclusivement.

Note RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le maire résume le rapport financier du « Carnaval » pour l'année 2018, qui s'est soldé par un surplus de 3 596 \$. Celui-ci profite de l'occasion pour féliciter l'équipe qui s'est chargée de l'organisation de celui-ci, qui fut un succès.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 46 et prend fin à 19 h 49.

Rés # 18-03-19 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 49.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale